

La Chambre des communes étant venue, **Son Orateur, l'honorable M. Louis-René Beaudoin, dit:**

Qu'il plaise à Son Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les fonctions importantes qui me sont par là assignées.

Si, dans l'exécution de ces fonctions, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute m'en soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et que la Chambre puisse, par mon entremise, mieux remplir son devoir envers sa Reine et la patrie, réclamer humblement tous les droits et privilèges auxquels elle a incontestablement droit, surtout la liberté de parole dans ses délibérations, avoir accès auprès de la personne de Votre Excellence à tout moment opportun, et que ses délibérations reçoivent de Votre Excellence l'attention la plus bienveillante.

Son Honneur le Président du Sénat répond en ces termes:

Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde ses privilèges constitutionnels, qu'il saura reconnaître en toute occasion. J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours l'objet de la considération la plus favorable.

DISCOURS DU TRÔNE

Il plaît alors à **Son Excellence le Gouverneur général** d'ouvrir la première session de la vingt-deuxième législature par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de l'ouverture de la vingt-deuxième législature. La situation actuelle nous permet d'espérer que le progrès de notre nation heureuse et prospère se continuera, pourvu que la paix se maintienne.

Tous se sont réjouis du couronnement de notre Reine bien-aimée. Son sens du devoir, son charme personnel et sa vie de famille heureuse ont assuré à Sa Majesté la vive affection de tous ses sujets, et ont raffermi notre attachement à la Couronne et aux traditions de notre régime constitutionnel de gouvernement.

A la suite de la mesure adoptée au cours de la dernière législature, Sa Majesté a proclamé les modifications aux titres royaux.

Il reste beaucoup à faire pour qu'une paix durable et permanente règne dans le monde. Mes ministres estiment donc qu'il serait imprudent pour les nations libres de relâcher leurs efforts en vue de mettre sur pied et de

maintenir la puissance nécessaire pour décourager l'agression et ils se proposent de continuer à travailler à cette fin.

Nous avons tout lieu d'être satisfaits de ce que l'objectif des Nations Unies en Corée ait été atteint dans une large mesure, grâce au recours, pour la première fois, à une opération de police collective. Les agresseurs ont été repoussés, le combat a pris fin et un armistice a été conclu. Mon Gouvernement espère sincèrement qu'une conférence politique réussira finalement à rétablir la paix en Corée.

Le Canada a maintenu sa participation aux entreprises internationales favorisant le bien-être des humains et supprimant ainsi quelques-unes des causes de malaise et de bouleversement. On vous demandera d'approuver de nouvelles mesures d'assistance au titre des secours et du rétablissement, ainsi que de l'aide technique et du maintien de notre participation au plan de Colombo.

L'Alliance des nations de l'Atlantique-Nord a réussi jusqu'ici à prévenir l'agression en Europe. Mon Gouvernement considère toujours le Traité comme une des assises de la politique extérieure du Canada. La composition de la division aérienne du Corps d'aviation royal canadien en Europe est maintenant achevée. Les éléments de brigade de l'Armée canadienne jouent efficacement leur rôle dans les forces intégrées. La puissance navale du Canada va croissant.

Le commerce extérieur du Canada a atteint, au total, des niveaux sans précédent. Mais la pénurie de dollars a continué à sévir dans un grand nombre de pays et suscite toujours des difficultés à certains de nos exportateurs. Une nouvelle conférence des pays du Commonwealth, pour l'étude des questions économiques et financières, doit se tenir en Australie au début de l'an prochain.

On a prorogé pour une nouvelle période les concessions douanières négociées à Genève en 1947, à Annecy en 1949 et à Torquay en 1950 et 1951, sous le régime de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Mes ministres sont persuadés que la meilleure façon pour les nations d'assurer leur puissance et leur sécurité économiques consiste à recourir à des programmes plus libéraux en matière de commerce extérieur et de placements à l'étranger. Ils poursuivent leurs efforts en vue de la diminution graduelle des restrictions imposées au commerce.

Nous continuons à jouir au pays d'une prospérité générale, bien que des difficultés aient surgi dans certains secteurs de notre économie. Nos agriculteurs ont obtenu la plus forte récolte de blé, sauf une, de toute l'histoire du Canada. Les mises de fonds des